

Affaire suivie par :

Mohamadi MADI CHARIF
Directeur Territorial LADOM Mayotte
0639 69 85 24
mohamadi.madicharif@ladom.fr

CADRE AVENIR MAYOTTE - PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT

- Les billets RETOUR au titre de l'année universitaire 2022/2023 vers Mayotte continueront à être demandés via l'outil mobilite.ladom.fr
- Les billets ALLER au titre de l'année universitaire 2023/2024 au départ de Mayotte, ne doivent pas faire l'objet d'un dépôt d'une demande via mobilite.ladom.fr

Une nouvelle application sous le nom de M5, sera déployée dans quelques jours, afin que les étudiants du dispositif CADRE AVENIR MAYOTTE, puissent déposer leur demande de prise en charge du transport.

Fait à Mamoudzou, le 05/07/2023

Le Directeur Territorial
M. Mohamadi MADI CHARIF



L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité
Etablissement Public Administratif